

ANNEXE II.b.
REGLEMENT D'EXAMEN
(modifié par arrêté du 9 juillet 2015)

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Spécialité <i>BIO-INDUSTRIES DE TRANSFORMATION</i> du BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL		Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public			Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'expérience professionnelle		Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Epreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 : Épreuve scientifique		6						
Sous-épreuve E11 : génie industriel	U11	3	CCF		Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Mathématiques	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
Sous-épreuve E13 : Sciences physiques et chimiques	U13	1,5	CCF		Ponctuel pratique	45min	CCF	
E2 : Technologie des bio-industries		4	Ponctuel écrit	3h	Ponctuel écrit	3h	CCF	
E3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		11						
Sous-épreuve E31 : Soutenance du rapport de stage	U31	3	CCF		Ponctuel pratique	30min	CCF	
Sous-épreuve E32 : Conduite d'une fabrication	U32	4	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF	
Sous-épreuve E33 : contrôle et connaissance des produits	U.33	2	CCF		Ponctuel pratique	3h	CCF	
Sous-épreuve E34 : Economie-gestion	U.34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E34 : Prévention-santé-environnement	U.35	1	ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E4 : Épreuve de langue vivante		2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
E5 : Épreuve de français, histoire et géographie et enseignement moral et civique		5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuel écrit		Ponctuel écrit		CCF	
Sous épreuve E52 : Histoire, géographie et enseignement moral et civique	U52	2,5		2h		2h	CCF	
E6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques		1	CCF		écrit	1h30	CCF	
E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive		1	CCF		pratique		CCF	

Épreuve facultative (2)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) Dont cinq minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.